

# Amnesty dépenalise, non sans peine

PROSTITUTION L'ONG veut mieux protéger les droits des travailleurs du sexe

- ▶ La position commune adoptée par le Conseil international d'Amnesty est parfois mal comprise.
- ▶ Le directeur d'Amnesty Belgique explique le sens de la dépenalisation de la prostitution.

**F**aut-il promouvoir la dépenalisation de la prostitution ? À Dublin, lors du conseil international d'Amnesty, regroupant 400 personnes issues des 70 sections nationales de l'organisation, les débats ont été longs et difficiles. De ces discussions en chambres closes entamées vendredi dernier, presque rien n'avait filtré. Et la vitrine que s'est donnée l'ONG internationale en s'attaquant à ce sujet particulièrement sensible était assez opaque pour beaucoup. La position commune adoptée ce mardi par Amnesty mérite donc une petite mise au clair. Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty Belgique, s'en charge. Tour d'horizon des raccourcis et confusions sur le sujet.

**1 Amnesty veut faire de la prostitution un droit de l'homme.** « C'est prendre les choses à l'envers de ce que nous disons, défend Philippe Hensmans. Nous étions, chez Amnesty, en contact avec de nombreuses associations qui travaillent aux côtés des travailleurs du sexe et qui nous faisaient état des violations des droits humains que subissent les prostituées : arrestation par les forces de police, non accès aux soins médicaux, à la pension, etc. Depuis deux ans, nous réfléchissons donc à la mise en place d'un cadre de travail qui nous permette de faire des propositions pour mieux protéger ces travailleurs. Dans le document que nous avons adopté ce mardi, nous demandons donc aux gouvernements de supprimer toute la violence à laquelle font face les prostituées, les clients ou certaines

formes de coopérations entre travailleurs du sexe. »

**2 Amnesty protège les proxénètes.** Là encore, Philippe Hensmans recadre. L'idée de décriminaliser la prostitution, tant pour les prostituées que pour leurs clients voire pour, d'une certaine manière, des proxénètes, ne concerne que les relations consentantes. « Non, on ne veut pas protéger les maquereaux, comme on a pu le lire, insiste le directeur belge. On demande évidemment aux

Etats de les poursuivre. Mais on veut décriminaliser certaines formes de coopération entre travailleurs du sexe qui, dans certaines législations de certains Etats, sont assimilées à du proxénétisme. » Et de prendre l'exemple, en Belgique, de deux prostituées qui décident de louer ensemble un appartement pour y exercer leur commerce. Celle dont le nom est repris comme locataire est considérée aux yeux de la loi comme une proxénète. « Alors même qu'elles essaient d'être indépendantes », argue Philippe Hensmans. Mais n'est-ce pas naïf de partir du principe que la prostitution est surtout un métier librement consenti ? Et comment séparer le bon grain de l'ivraie ? « C'est à la police de pouvoir distinguer une personne qui travaille librement d'une victime d'un réseau de traite des êtres humains qui n'ose pas le dire, estime Amnesty Belgique. Par contre, pour les personnes de la première catégorie – et une prostituée me disait récemment sur un plateau télé qu'elles sont plus nombreuses que ce que l'on pense –, il faut qu'elles puissent exercer ce métier sans que leur vie ne devienne impossible. »

**3 Pour Amnesty, la prostitution n'est pas une violence.** Il y a peu, la Fédération Wallonie-Bruxelles assimilait par un plan la prostitution à une violence faite aux femmes. La position d'Amnesty ne donne-t-elle pas un mauvais signal en sens inverse ? L'ONG invoque un certain principe de réalité : « Bien sûr, on peut

considérer qu'intrinsèquement, la prostitution est une violence. Mais la question, pour nous, est de savoir si les mesures prises pour interdire la prostitution sont efficaces ou si au contraire elles entraînent pas des violations supplémentaires des droits humains. L'idéal, d'un point de vue philosophique, serait sans doute de dire que la prostitution ne doit en aucun cas exister. Mais, en attendant, elle est là ! Que fait-on pour des personnes qui sont dans le besoin et qui trouvent dans la prostitution la seule solution pour survivre ? Bien sûr, nous disons au gouvernement qu'il doit lutter contre les causes, mais c'est un travail de très long terme. En attendant, cela ne doit pas nous empêcher de garantir à ces personnes le respect de leurs droits fondamentaux. »

**4 Légaliser la prostitution, nouveau cheval de bataille d'Amnesty.** La position commune votée par l'ONG n'a évidemment aucune force législative. Et le dossier ne compte pas au nombre des cadres stratégiques que l'organisation s'est fixés, ce week-end également, pour les quatre prochaines années. Amnesty International cherchait surtout à adopter un cadre de référence lui permettant de prendre position aux Nations unies par exemple. De même, la section belge ne prévoit aucune campagne, mais pourra désormais mieux soutenir les associations de terrain qui la sollicite. Reste que la position d'Amnesty, bien qu'expliquée, reste sujette à débats. Et toutes les sections locales de l'organisation même ne débordent pas d'enthousiasme : « Forcément, la décision qui a été prise est appréciée différemment par les uns et par les autres, raconte Philippe Hensmans. Mais une fois que cela a été voté, toutes nos sections doivent la défendre de la même manière. » Amnesty International ne diffuse jamais les résultats détaillés de ses votes internes... ■

ÉLODIE BLOGIE

## L'ENTRETIEN

### « Plus d'effets néfastes que de bénéfices ! »

Sophie Jekeler est directrice de la Samilia Foundation qui lutte contre le trafic d'êtres humains. **Que pensez-vous de la position d'Amnesty ?**

Je ne la comprends pas. Légaliser la prostitution revient de fait à légaliser le proxénétisme. Or le milieu de la prostitution est, dans l'écrasante majorité des cas, lié au milieu du crime. En effet, cela pourrait bénéficier à une minorité de femmes qui exercent librement le métier. Mais elles sont rares et la plupart le font sous la contrainte.

**Justement, légaliser, cela voudrait dire un meilleur contrôle, non ?**

En théorie, peut-être. En pratique, c'est plus compliqué. On voit les conséquences néfastes dans les pays européens qui ont légalisé la prostitution. En Allemagne ou aux Pays-Bas, on s'est rendu compte que la « main-d'œuvre » locale manquait, et que les Allemandes et les Hollandaises ne voulaient pas l'exercer. Cela a favorisé la traite d'êtres humains et on a fait venir des femmes de l'étranger via des filières souvent douteuses. Le bénéfice éventuel d'une telle mesure est trop faible en comparaison des effets néfastes.

**Mais légaliser reviendrait à augmenter l'efficacité des**

**contrôles ?**

Dans un monde idéal, oui, mais on ne vit pas dans un monde de Bisounours. Au contraire, je pense que cela compliquera la lutte policière contre les trafics d'êtres humains. On le constate concrètement ici. On a dépenalisé le proxénétisme immobilier de manière à protéger les propriétaires qui louent les bâtiments aux prostituées. Cela devait aussi permettre aux filles de ne pas payer trop cher leurs locations. Dans les faits, beaucoup de propriétaires de carrées réclament des sommes beaucoup trop élevées à leurs locataires et bien souvent au noir. Ce n'est donc pas en autorisant que l'on lutte plus efficacement contre les abus.

TH.CA.